

Commission on the Status of Women
Forty-ninth session
New York, 28 February – 11 March 2005

PANEL III

Beijing + 10
Les processus d'évaluation a l'égionale
Réalizations, lacunes et défis

Commission économique pour l'Afrique (CEA/ECA)

Written statement* submitted by

Ms. Josephine Ouedraogo

Deputy Executive Director
Economic Commission for Africa (ECA)
Commission économique pour l'Afrique (CEA)

New York, Friday, 4 March 2005

* The paper has been reproduced as submitted.

I – Le contexte africain

Avec une population estimée à 832 millions d'habitants repartis dans 53 Etats soit 13,5 % de la population mondiale, l'Afrique est l'un des continents les plus riches en ressources minières, forestières, hydrauliques et humaines. Paradoxalement, l'Afrique est décrite à travers les statistiques mondiales, comme étant le continent de la pauvreté. 315 millions de personnes y survivent avec moins d'un dollar par jour.. 184 millions de personnes, soit 33% de la population africaine souffrent de malnutrition. Les discriminations dont sont victimes les femmes et les enfants constituent une source de préoccupation majeure. L'Afrique a par ailleurs le nombre de cas de tuberculose le plus élevé et abrite plus de 70% des personnes vivant avec le VIH/Sida.

Pourtant depuis les indépendances, les Etats africains ont souscrit et s'évertuent à respecter les normes internationales dans le domaine économique et social notamment : la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Convention sur les droits politiques de la femme, la Convention relative aux droits de l'Enfant etc.

Il faut noter à cet égard que la décennie qui a suivi l'adoption de la Plate-forme d'action mondiale de Beijing a été caractérisée par une grande mobilisation politique à l'échelle du continent sur plusieurs fronts dont les plus marquants sont les suivants :

- L'abolition du système de l'apartheid en Afrique du sud,
- la recrudescence de la lutte contre la pauvreté,
- la prise de conscience de la menace que représente la pandémie du VIH/SIDA,
- la création de l'Union africaine suivie d'une volonté affirmée de mettre fin aux conflits et d'instaurer la démocratie,
- la mise en place d'un cadre de gestion plus efficiente des priorités, des partenariats et des ressources pour le développement, à travers le NEPAD,
- et enfin l'adoption récente du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, sur les droits de la femme.

Notre exposé portera tour à tour sur les progrès enregistrés en Afrique dans le domaine de la promotion de la femme au cours de la décennie post-Beijing, les défis à relever et la contribution que la CEA au processus d'évaluation de la Plate-forme de Beijing.

II- Les progrès enregistrés dans la situation des femmes au cours de la décennie post-Beijing

Sur le plan politique:

- Les femmes font une entrée remarquée dans les parlements : le record de 48,5% est détenu par le Rwanda
- Des femmes leaders sont intervenues dans la résolution des conflits armés en engageant un dialogue direct avec les chefs d'Etat des pays concernés:

- Les femmes ont obtenu en 2003 la parité au niveau des postes politiques de l'Union africaine
- Plus récemment, en juillet 2004, les chefs d'état et de gouvernement réunis à Addis-Abeba ont fait une Déclaration Solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

Dans le domaine de l'éducation : Les progrès sont remarquables en ce qui concerne la scolarisation des filles : Dans 13 pays, la proportion entre filles et garçons scolarisés est de 50% et dans certains cas la proportion des filles dépasse celle des garçons

Dans le domaine de la santé : Une attention toute particulière a été accordée à la pandémie du VIH/SIDA. Les efforts de la communauté internationale conjugués à ceux des gouvernements notamment pour le dépistage, la sensibilisation et la vulgarisation des antirétroviraux, commencent à faire reculer la pandémie ou à la maîtriser dans quelques pays.

Les actions de prévention et d'encadrement portant sur la santé reproductive des femmes et la santé infantile ont été intensifiées au point de faire reculer la mortalité infantile.

Au niveau économique : La plupart des pays, dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté, ont essayé de prendre en compte la situation spécifique des femmes par la mise en place de fonds de micro-credits et la réalisation de projets générateurs de revenus.

Dans le domaine institutionnel: Les années post-Beijing ont renforcé l'élan international en faveur des droits fondamentaux des femmes.

A ce jour, 51 pays africains sur 53 ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDEF). Les législations nationales évoluent en intégrant les droits des femmes, même si la cohabitation entre droit coutumier, droit religieux et droit moderne génère de nombreux abus.

III – Les grands défis a relever

L'un des plus grand défi est sans aucun doute la lutte contre la pauvreté:

Les taux de croissance économique se sont améliorés au cours de la décennie, avoisinant les 7% dans certains pays, mais le problème se pose en termes de composantes, de durabilité et de distribution des bénéfices de cette croissance.

On estime que les femmes constituent 70% des populations pauvres en Afrique. 58 % de la population n'a pas accès à l'eau potable. L'UNICEF affirme que si la tendance continue, l'Afrique subsaharienne sera la seule région au monde où le nombre des pauvres en 2015 sera plus élevé qu'en 1990, compromettant de facto les Objectifs de Développement du Millénaire.

Le développement d'infrastructures et de technologies accessibles à la majorité n'a pas toujours été une priorité parce que les cadres de développement macroéconomique ne prennent pas

suffisamment en compte les économies rurales, informelles et domestiques auxquelles contribuent et dont vivent 70% de la population, notamment les femmes.

Il en résulte une dégradation des conditions de vie, de santé et de travail des populations rurales notamment les femmes : en conséquence, l'Afrique sub-saharienne renferme les taux les plus élevés de mortalité maternelle: en 2002, le risque pour une femme enceinte de mourir en couches est de 1 pour 6.

Les autres défis sont corollaires de ceux évoqués précédemment et se situent au niveau politique: Il s'agit s'agit de :

- L'absence de mécanisme susceptible d'obtenir des gouvernements qu'ils rendent effectivement compte de l'exécution de leurs engagements dans le domaine de la promotion de la femme ;
- Par ailleurs, bon nombre de gouvernements continuent de considérer la question de l'égalité des sexes et de la promotion des femmes comme optionnelle : ils ne s'y engagent que pour répondre à la pression exercée par les donateurs ;
- Enfin, le statut de la femme en Afrique reflète le niveau de démocratie politique et sociale qui lui-même est révélateur de la résistance des dirigeants politiques et sociaux aux principes de justice, d'égalité et de dignité applicables à l'ensemble de la population.

IV- La contribution de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Au lendemain de la Première conférence mondiale sur les femmes tenue en 1975 à Mexico, les gouvernements africains ont sollicité et obtenu de l'Assemblée générale des Nations Unies, la création en 1976 au sein de la Commission économique pour l'Afrique, du Centre africain de recherche et de formation pour les femmes qui sera appelé plus tard Centre africain pour le genre et le développement (African Centre for Gender and Development).

Cette structure a eu pour mandat depuis lors, de renforcer les capacités des états pour la promotion des femmes et d'organiser périodiquement l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plates-formes et des conventions relatives aux droits des femmes.

Les conférences régionales sur les femmes que la CEA organise tous les 5 ans sont devenues des Forums de convergences des analyses et des informations sur les femmes, mais aussi de construction de partenariats et de stratégies de pression politique en faveur des droits des femmes.

Au vu de l'expansion de la mission stratégique du Centre africain pour le genre et le développement, le Secrétaire exécutif de la CEA a obtenu de l'ECOSOC, l'élévation du Centre au statut de division en 1999 et l'élargissement de son équipe à 10 professionnels.

Quatre des cinq Centres sous-régionaux de la CEA ont reçu à leur tour un expert chargé des questions femmes/genre et développement. Dans le même sens, chaque division de la CEA a nommé un point focal genre au sein de son équipe. Pour plus d'efficacité cette fonction a été dévolue aux directeurs de division depuis 2002.

Tout le staff professionnel senior de la CEA a participé à des ateliers de sensibilisation à l'approche genre en 1999. Ces ateliers ont débouché sur une évaluation des besoins en formation et l'élaboration d'un manuel qui servira au renforcement des capacités des divisions à partir de 2005. L'objectif visé est l'intégration de la dimension genre dans toutes les activités majeures réalisées par les divisions et les centres sous-regionaux d'ici 2007.

En terme d'accès aux postes décisionnels, la CEA compte aujourd'hui 31,3% des postes D1, 19,1% des postes P5 et 33,9 des postes P4 occupés par des femmes.

En ce qui concerne le processus préparatoire continental de l'évaluation décennale de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Beijing, la CEA s'est d'abord appuyée sur les recommandations de l'évaluation quinquennale africaine pour lancer un programme de suivi/évaluation au niveau de 21 pays à partir de 2001. À travers ce programme, la CEA a pu sensibiliser 7 ministères sectoriels (Santé, agriculture, finances, développement économique, commerce et industries et la promotion de la femme) en leur rappelant les objectifs stratégiques de la Plate-forme de Beijing en matière d'intégration de l'approche genre et en leur demandant de suivre et de rendre compte des actions qu'ils ont menées à cet effet.

Les représentants de ces ministères sectoriels ont été invités à participer aux réunions sous-regionales d'experts organisées par la CEA dans le cadre de l'évaluation décennale.

Les conclusions de la Conférence ont également bénéficié des résultats du Forum des ONG féminines africaines organisé sous l'égide de la CEA.

Sur le plan strictement technique la Commission économique pour l'Afrique a apporté une contribution qui mérite d'être soulignée :

- (i) Elle a comblé une lacune méthodologique dénoncée depuis longtemps en ce qui concerne les évaluations des progrès réalisés dans le statut des femmes : À cet égard, la CEA vient de développer et d'obtenir la validation de *l'Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (African Gender and Development Index, AGDI/IDISA-2004)*. Cet instrument servira d'une part à mesurer l'écart entre les hommes et les femmes dans les secteurs social, économique et politique, et d'autre part à apprécier l'effort gouvernemental dans la mise en œuvre de l'ensemble des conventions, textes et plates-formes relatifs à la promotion des femmes.
- (ii) Pour répondre à la recommandation de la Plate-forme d'action de Beijing d'intégrer la dimension genre dans les politiques économiques et budgétaires, la CEA a lancé en 2001, un programme de renforcement des capacités des macro-économistes, statisticiens et planificateurs à l'utilisation des données désagrégées par sexe. Le premier produit méthodologique de ce programme est l'élaboration et la validation en 2004 d'un nouveau *Modèle macroéconomique à caractère sexospécifique* devant servir à l'évaluation de l'impact des politiques de réduction de la pauvreté sur les femmes et les hommes. Ce modèle a été testé en Afrique du sud.

V – En conclusion

Il est indéniable qu'il reste encore beaucoup à faire si nous voulons voir la réalisation effective des objectifs de la Plate-forme d'action de Beijing. Dans le domaine de l'information, il y'aurait lieu de disséminer encore plus largement les plate-formes, plan d'action et textes relatifs aux droits des femmes. A ce jour, la majorité des parlementaires n'ont jamais vu la Plate-forme d'action de Beijing.

La coordination efficiente des programmes des agences est une nécessité de plus en plus urgente sur le terrain. Ce souci de coordination pourrait même exiger la remise en question des procédures de partenariat entre les agences et les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Le niveau du budget régulier alloué à la CEA pour la mise en œuvre de son sous-programme genre et développement représente à peine 1/10ème des ressources financières qui nous ont permis de remplir notre mission technique et stratégique décrite plus haut. Je saisis donc l'opportunité que nous est offerte ici, pour renouveler notre reconnaissance à l'endroit de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Je voudrais terminer cette présentation en portant une mention spéciale à trois ONG qui nous ont apporté un appui remarquable à certaines étapes cruciales du processus d'évaluation régionale : il s'agit de ABANTU for Development, African Women Development Fund et Global Fund for Women.